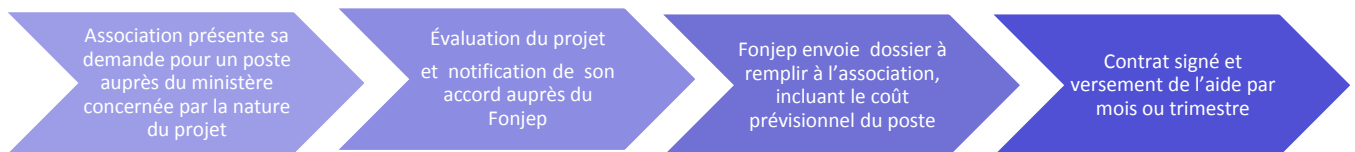


Ces quatre types d'emplois financés en partie peuvent contribuer à développer votre projet associatif.

Poste Fonjep pour soutenir des projets associatifs multisectoriels

Le Fonjep assure un rôle d'interface entre les associations, les administrations et les collectivités. Cette association facilite la rétribution de poste permanent dans des associations surtout sur des fonctions d'animation ou de direction. Ce financement résulte d'une procédure précise et d'une relation actée par une convention tripartite : l'administration membre du Fonjep, l'association et éventuellement la collectivité locale co-financeuse.

Procédure d'obtention d'un poste Fonjep



Focus : l'évaluation du dispositif s'effectue en aval et en amont par l'administration qui a donné son accord pour l'aide financière et en a fixé le montant selon la nature du poste (entre 3 000 à 7 000 euros/an). Le Fonjep s'occupe de la gestion administrative et financière. A noter que cette aide ne peut se cumuler avec d'autres aides, allègement fiscal compris.

Pour en savoir, davantage, contacter le Fonjep, [clic ici](#)

Contrat Adultes-Relais réservé à certaines activités et pour un profil de bénéficiaire précis

Ce contrat vise à améliorer les relations entre habitants et services publics, les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des zones urbaines sensibles ou des quartiers prioritaires. Les salarié-e-s bénéficiaires exercent donc un rôle de médiateur social et culturel de proximité. Leur mission peut être aussi de renforcer la vie associative, développer sa capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Public bénéficiaire : être âgé-e au moins de 30 ans, résider en Zone Urbaine Sensible ou dans un quartier du contrat de ville, être sans emploi ou en contrat unique d'insertion. Dans ce dernier cas, la signature d'un contrat adultes-relais est assujettie à la rupture du CUI.

L'employeur en contrepartie de son obligation de développement de compétences du bénéficiaire perçoit une aide financière dont le montant est revalorisé au 1^{er} juillet chaque année. Pour l'année 2016, elle s'élève à 18 823,09 par an pour un contrat de 35h par semaine.

Spot juridique : réservé à certaines activités (code du Travail, [D. 5134-145 et 146](#)), ce contrat en CDI ou CDD de 3 ans, peut être à temps plein ou à mi-temps au minimum. Sa rupture peut s'effectuer chaque année à sa date de signature par :

- le salarié avec un préavis de 2 semaines ;
- l'employeur s'il justifie d'une cause réelle et sérieuse en respectant le préavis légal (code du Travail, [art L. 5134-103 à 107](#)).

Pour en savoir davantage, contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, [clic ici](#)

Emploi CNDS pour développer son association sportive

Le Centre National pour le Développement du Sport peut apporter une aide financière, partielle et dégressive, à la création nette d'emplois pérennes afin de renforcer les structures associatives sportives.

Objectif : permettre à ces associations de professionnaliser leur encadrement et de développer leur pratique sportive grâce à l'appui financier à des postes techniques pédagogiques et administratifs.

Spot juridique : le personnel recruté comme éducateur sportif doit être titulaire de qualifications requises pour exercer ce métier (code du Sport, [L. 212-1](#)).

Le contrat de travail signé respecte les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) en particulier les salaires minimums conventionnels ([art. 9.2.1](#)).

3 profils d'emplois visés	Spécificité du contrat de travail de droit privé
éducateur sportif diplômé d'Etat, agent de développement ou administratif	Régi par la Convention Collective Nationale du Sport, pour une durée indéterminée, à temps plein ou partiel (minimum 800 h sur l'année).

Le financement de l'emploi est proportionnel à la quotité de travail et accordée par année civile

	100%	80%	70%	60%	50%
1 ^{ère} année	12 000	9 600	8 400	7 200	6 000
2 ^{ème} année	10 000	8 000	7 000	6 000	5 000
3 ^{ème} année	7 500	6 000	5 250	4 500	3 750
4 ^{ème} année	5 000	4 000	3 500	3 000	2 500

! L'aide n'est pas dégressive lorsque l'emploi occupé est dans un quartier relevant de la politique de la ville.

Focus : recourir à ce dispositif est aussi possible en cas d'un accroissement substantiel du temps de travail d'un salarié ou à la suite d'un contrat aidé. Dans le dossier de demande, le projet associatif précise les perspectives de développement. Le besoin de recrutement y est justifié accompagné de son plan de financement avec la fiche de poste ou du profil des missions et les différents axes de pérennisation de l'emploi. La prorogation annuelle de la convention est soumise au maintien de l'emploi et à l'évaluation du poste.

Pour en savoir davantage, contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 75, [ici](#)

Fonds de confiance pour l'étude de la faisabilité d'un projet d'essai

Ce dispositif d'incubation de France Active permet à un-e porteur-euse d'un projet d'entreprise d'utilité sociale de se faire salarier et accompagner par une structure existante pendant la phase d'étude de faisabilité de son projet. Celui-ci doit répondre à un cahier des charges précis : impact social sur son territoire, création d'emplois et entité autonome.

France Active finance les frais de l'étude de faisabilité à la hauteur de 50% (y compris le salaire) et 20 k€ maximum sous forme de subvention par projet.

Pour en savoir davantage, contacter France Active, [ici](#)